



Procès-verbal de la séance du vendredi 20 mars 2026

Nombre de membres en exercice : 15 Le vendredi 20 mars 2026 l'assemblée régulièrement convoquée le 16 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Jérôme VIEILLEDENT

Présents : 15 **Présents (15)** : Jérôme VIEILLEDENT, Line SERRE, Sylvain MOLINES, Caroline JASSIN, Michel BROUILLET, Arlette LECUISINIER, Jean-Pierre BLAZY, Jean-Luc DEMARES, Odile BEAUMEL, Séverine FAYET, Alexis BONNET, Carlos DA SILVA, Sandrine JAFFARD, Céline CELLIER, Alexis PAULET

Votants : 15

Secrétaire de séance : Sylvain MOLINES

Le quorum étant atteint, le Président de séance déclare la séance du Conseil Municipal ouverte et indique que l'Assemblée peut valablement délibérer.

Assistent également à cette séance ordinaire Mme Mercédès MONNET, secrétaire générale et Mme Ludivine DERANCY, rédacteur, mais sans participer aux délibérations.

Ordre du jour :

- Élection du Maire
- Détermination du nombre d'Adjoints
- Élection des Adjoints
- Indemnités de fonctions
- Lecture de la charte de l'élu local

OUVERTURE DE LA SÉANCE :

M. Gérard PÉDRINI, Maire sortant, a accueilli et félicité la nouvelle équipe municipale. Il a ensuite procédé à l'appel nominal de l'ensemble des élus.

DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Sylvain MOLINES est désigné Secrétaire de séance.

Délibérations du conseil :

ELECTION DU MAIRE

M. Sylvain MOLINES a été désigné secrétaire.

Mme Caroline JASSIN et M. Alexis PAULET ont été désignés assesseurs.

Mme Arlette LECUISINIER, doyenne de l'assemblée, a procédé à l'élection du Maire dont M. Jérôme VIEILLEDENT s'est porté candidat.

M. Jérôme VIEILLEDENT a été élu, à l'unanimité au 1^{er} tour, Maire de la Commune d'Ispagnac.

A ce titre, M. Jérôme VIEILLEDENT, Maire, reprend la présidence de la séance et remercie l'ensemble des élus.

M. Gérard PÉDRINI, Maire sortant a remis l'écharpe tricolore au nouveau Maire.

Lecture de la Charte de l'élu local a été faite par le nouveau Maire (document remis à l'ensemble des élus).

DÉTERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

M. le Maire rappelle que le corps municipal comptait 4 adjoints et que ce nombre n'excède pas 30% de l'effectif global du Conseil Municipal fixé par l'article L.2122-2 du Code général des collectivités territoriales.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide de reconduire le nombre de 4 postes d'adjoints au Maire pour la durée du mandat.

ELECTION DES ADJOINTS

M. le Maire procède à l'élection des 4 adjoints. Mme Line SERRE s'est portée candidate et a présenté sa liste d'adjoints.

La liste de Mme Line SERRE, a été élue à l'unanimité au 1^{er} tour.

Les 4 adjoints de la Commune d'Ispagnac sont :

1^{ère} adjointe : Mme Line SERRE

2^{ème} adjoint : M. Sylvain MOLINES

3^{ème} adjointe : Mme Caroline JASSIN

4^{ème} adjointe : M. Michel BROUILLET

INDEMNITES DE FONCTIONS

M. le Maire explique que les maires bénéficient à titre automatique, sans délibération, d'indemnités de fonction fixées selon le barème énoncé à l'article L.2123-23 du CGCT. Toutefois le conseil municipal peut, à la demande du maire et par délibération, fixer pour celui-ci une indemnité inférieure au barème.

M. le Maire et les 4 adjoints proposent de donner une délégation supplémentaire à un conseiller municipal.

Il donne lecture au Conseil Municipal du montant maximal des indemnités de fonction brutes mensuelles des élus locaux basé sur l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale. Le Conseil Municipal, à l'unanimité des votants décide avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités brutes mensuelles pour l'exercice effectif des fonctions comme suit :

Elus	% de l'indice brut terminal de la fonction publique territoriale
Maire	40,35 %
1er adjoint	11,77 %
2ème adjoint	11,77 %
3ème adjoint	11,77 %
4ème adjoint	11,77 %
Conseiller Municipal délégué	3,94 %

L'enveloppe globale allouée à la rémunération de ces indemnités n'est pas dépassée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 30.

Jérôme VIEILLEDENT
Président de séance



Sylvain MOLINES
Secrétaire de séance

